

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 16 mai 2017, à 20h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Secrétaire-trésorier:	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h36 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-05-142 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-05-143 Résolution – Adoption du règlement RU-901-02-2017 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire tenue le 14 du mars 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce règlement a été tenue le 16 mai 2017, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'adopter le règlement RU-902-02-2017 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-144 Résolution - Adoption du second projet de règlement numéro RU-902-05-2017 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et les grilles des spécifications en faisant partie ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement a été tenue le 16 mai 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro RU-902-05-2017 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour

2017-05-145 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu que la présente séance soit levée à 20h57.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier